

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2982

16 octobre 2014

### SOMMAIRE

<b>AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l. . . . .</b>	<b>143094</b>	<b>Finnshop S.à.r.l. . . . .</b>	<b>143091</b>
<b>AFS PATRIMOINE S.A., société de gestion</b>		<b>fo.con s.a. . . . .</b>	<b>143099</b>
de patrimoine familial . . . . .	143098	<b>Font First Management S.à r.l. SPF . . . . .</b>	<b>143090</b>
<b>Agemar S.A. . . . .</b>	<b>143100</b>	<b>FSS Infrastructure Funds S.à r.l. . . . .</b>	<b>143091</b>
<b>Agence Immobilière du Luxembourg S.A.</b>		<b>GES (Overseas Group) S.à r.l. . . . .</b>	<b>143095</b>
. . . . .	143098	<b>HollisWealth S.A. . . . .</b>	<b>143095</b>
<b>Air Services Finances . . . . .</b>	<b>143094</b>	<b>I.D. 20 Finance S.A. . . . .</b>	<b>143136</b>
<b>Alamo Investments S.A. . . . .</b>	<b>143099</b>	<b>Immobilière du X septembre S.A. . . . .</b>	<b>143100</b>
<b>Alanis S.A. . . . .</b>	<b>143093</b>	<b>in vino, Gildas S.à.r.l. . . . .</b>	<b>143099</b>
<b>Altice West Europe S.à r.l. . . . .</b>	<b>143102</b>	<b>L.D. Group S.A. . . . .</b>	<b>143097</b>
<b>Anciens Ateliers Hary Haagen . . . . .</b>	<b>143100</b>	<b>LDV Management II Aerium Opportunity I</b>	
<b>Argento S.A. . . . .</b>	<b>143098</b>	<b>S.C.A. . . . .</b>	<b>143120</b>
<b>Argon Corporate S.à r.l. . . . .</b>	<b>143093</b>	<b>L.F.C. S.à r.l. . . . .</b>	<b>143097</b>
<b>Armance SA . . . . .</b>	<b>143100</b>	<b>Libero Acquisition S.à r.l. . . . .</b>	<b>143097</b>
<b>Atalante SPF S.A. . . . .</b>	<b>143093</b>	<b>Londinium Property S. à r. l. . . . .</b>	<b>143090</b>
<b>Atelier Electro-Mécanique Romain Welter</b>		<b>Long Islands Investments S.A. . . . .</b>	<b>143097</b>
et Fils Sàrl . . . . .	143093	<b>L &amp; S S.à r.l. . . . .</b>	<b>143090</b>
<b>Atrium S.à r.l. . . . .</b>	<b>143118</b>	<b>Novellini Finance S.A. . . . .</b>	<b>143095</b>
<b>Au Bonheur des Dames Chez Christiane,</b>		<b>PNN Invest S.à r.l. . . . .</b>	<b>143096</b>
<b>S.à r.l. . . . .</b>	<b>143092</b>	<b>QPD Holdings S.à r.l. . . . .</b>	<b>143110</b>
<b>Avico Junk S.à r.l. . . . .</b>	<b>143094</b>	<b>Réalisations Techniques et Commerciales</b>	
<b>Bahlsen Luxembourg SCS . . . . .</b>	<b>143094</b>	<b>Internationales S.A. . . . .</b>	<b>143092</b>
<b>BorgWarner Europe Holding S.à r.l. . . . .</b>	<b>143093</b>	<b>Restaurant Benelux Pizzeria S.à.r.l. . . . .</b>	<b>143092</b>
<b>BorgWarner Germany Holding S.à.r.l. . . . .</b>	<b>143094</b>	<b>Retkauf II S.à r.l. . . . .</b>	<b>143096</b>
<b>Business Solutions Builders (Luxembourg)</b>		<b>Retkauf I S.à r.l. . . . .</b>	<b>143096</b>
. . . . .	143095	<b>Rio Grande SA/SPF . . . . .</b>	<b>143092</b>
<b>Casa Del Sole SCI . . . . .</b>	<b>143134</b>	<b>Sampan Properties S.à r.l. . . . .</b>	<b>143096</b>
<b>COREplus II Lux GP, S.à r.l. . . . .</b>	<b>143096</b>	<b>Sienna Capital S.à r.l. . . . .</b>	<b>143099</b>
<b>Creche Rêve d'Enfants s.à r.l. . . . .</b>	<b>143133</b>	<b>Sparrowhawk Lending 501 S.à r.l. . . . .</b>	<b>143092</b>
<b>Credit Suisse Real Estate Fund Internatio-</b>		<b>Starry Dance Sàrl . . . . .</b>	<b>143090</b>
<b>nal (Luxembourg) Holding S.A. . . . .</b>	<b>143098</b>	<b>Symrise Luxembourg S.à r.l. . . . .</b>	<b>143091</b>
<b>DM Sys S.à r.l. . . . .</b>	<b>143101</b>	<b>UK Insulation Lenders S.à r.l. . . . .</b>	<b>143121</b>
<b>Eni South China Sea Limited . . . . .</b>	<b>143097</b>	<b>Uranus Estates S.A. . . . .</b>	<b>143110</b>
<b>Eversholt Investment Group SCS . . . . .</b>	<b>143091</b>	<b>Ziloti Holding S.à r.l. . . . .</b>	<b>143105</b>
<b>FB Participation Two S.à r.l. . . . .</b>	<b>143090</b>		
<b>FGL Lux Holdings, S.à r.l. . . . .</b>	<b>143091</b>		

**L & S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 153.732.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 3 septembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014138361/10.

(140157142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Londinium Property S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2014138370/10.

(140156697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Starry Dance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 155.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 août 2014.

Référence de publication: 2014139570/11.

(140156026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

---

**Font First Management S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 177.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2014139573/11.

(140158628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**FB Participation Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 168.864.

Les comptes annuels de FB Participations Two S.à r.l. arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 15 juillet 2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

*Pour la société FB Participation Two S.à r.l.*

Référence de publication: 2014139577/12.

(140158876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Eversholt Investment Group SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.437.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2014139563/10.

(140158821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Finnshop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9992 Weiswampach, 18, Cité Grait.

R.C.S. Luxembourg B 145.500.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, den 20. August 2014.

Référence de publication: 2014139568/10.

(140158860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**FSS Infrastructure Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 109.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 août 2014.

Référence de publication: 2014139586/10.

(140158253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**FGL Lux Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.497.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014139580/11.

(140158778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 5 septembre 2014*

En date du 5 septembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Les mandats de gérant de Monsieur Eric Fort et de Monsieur Christian Thywissen sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014139896/13.

(140158412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**R.T.C.I. S.A., Réalisations Techniques et Commerciales Internationales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014139845/10.

(140158409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Restaurant Benelux Pizzeria S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 27, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 94.313.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014139847/10.

(140158449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Rio Grande SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014139853/11.

(140158074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Sparrowhawk Lending 501 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.325.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139887/11.

(140158686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Au Bonheur des Dames Chez Christiane, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 30, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.386.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014140113/12.

(140159017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Atalante SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 151.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140111/10.

(140159456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Atelier Electro-Mécanique Romain Welter et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 168.  
R.C.S. Luxembourg B 97.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140112/10.

(140158990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Argon Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 120.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014140108/11.

(140159412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Alanis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 73.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALANIS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014140104/11.

(140159322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**BorgWarner Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 187.434.

Il est porté à la connaissance des tiers le changement d'adresse de Turke Markus, gérant de catégorie A de la Société dont l'adresse est désormais située au 36, rue Alferweiher, L-6412 Echternach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BorgWarner Europe Holding S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014140124/12.

(140159387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Avico Junk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 104.999.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014140114/10.

(140159151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Bahlsen Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 164.380.

Die Bilanz per 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014140116/10.

(140159182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014140100/11.

(140159043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Air Services Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 74.909.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014140102/11.

(140158924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**BorgWarner Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.674.

Il est porté à la connaissance des tiers le changement d'adresse de Turke Markus, gérant de catégorie A de la Société dont l'adresse est désormais située au 36, rue Alferweiher, L-6412 Echternach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BorgWarner Germany Holding S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014140125/12.

(140159386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Novellini Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 54.732.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELLINI FINANCE S.A.  
DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014140403/12.

(140159166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 56.277.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Business Solutions Builders (Luxembourg) S.A.  
tenue en date du 11 mai 2014*

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Sébastien Couturiaux en date du 11/05/2013 en tant qu'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014140130/13.

(140159236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**HollisWealth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 70.415.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> avril 2014*

*Première résolution*

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Benoit Andrianne de son mandat délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 28 janvier 2014;

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Nicolas Muller, résidant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 65 rue d'Eisch, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014140286/14.

(140158988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**GES (Overseas Group) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 173.555.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 septembre 2014*

Il a été décidé de nommer Monsieur Anthony CHOUËIRI, né le 7 mars 1979 à New York (USA) et demeurant professionnellement au 8025, Arrowridge Boulevard, Charlotte, NC 28273 - USA, ainsi que Monsieur Michael Christopher HUGHES, né le 22 juin 1958 à New Jersey (USA) et demeurant professionnellement au 8025 Arrowridge Boulevard, Charlotte, NC 28273 - USA, en qualité de gérants de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140278/15.

(140159178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**COREplus II Lux GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014138867/9.

(140157826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

**Retkauf I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 123.262.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69162 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014137437/10.

(140156036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

**PNN Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 185.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137415/10.

(140156424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

**Retkauf II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 123.263.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69163 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014137439/10.

(140156138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

**Sampan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.457.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 14 août 2014*

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014137459/15.

(140155896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

**L.D. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.369.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139708/10.

(140158352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**L.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, Centre Commercial «Knauf Center».  
R.C.S. Luxembourg B 176.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 05/09/2014.

Référence de publication: 2014139709/10.

(140158505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Libero Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 160.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg.

Référence de publication: 2014139720/11.

(140158611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Long Islands Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 131.416.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014139722/11.

(140158717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014140212/12.

(140159353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**Argento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.258.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/09/2014.

*Pour ARGENTO S.A.*

J. REUTER

Référence de publication: 2014140659/12.

(140159844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Credit Suisse Real Estate Fund International ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140714/13.

(140160235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Agence Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.501.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014140640/14.

(140160227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**AFS PATRIMOINE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 178.806.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014140638/15.

(140160043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**in vino, Gildas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 105, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.140.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140624/9.

(140160023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**fo.con s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 80.233.

Der Jahresabschluss vom 01.06.2013 - 31.05.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140623/10.

(140160032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Alamo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.929.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2014140643/12.

(140159812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.406.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 juin 2014*

- Le mandat des Gérants suivants a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015:

Monsieur Gérard Lamarche, domicilié 19-21 route d'Arlon L-8009 Strassen

Monsieur Ian Gallienne, domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles

Monsieur Colin Hall, domicilié 19-21 route d'Arlon L-8009 Strassen

Monsieur Thierry de Rudder, domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles

Monsieur Amaury de Seze, domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles

Monsieur Gilles Samyn, domicilié 12 Blanche Borne B-6280 Loverval

Monsieur Aris Wateler, domicilié 20 Torenlaan NL-1261 GD Blaricum

- PricewaterhouseCoopers, domicilié 400 route d'Esch à L-1014 Luxembourg est nommé réviseur pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2015.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2014140621/23.

(140159066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Agemar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 10.368.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140639/9.

(140159650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Anciens Ateliers Hary Haagen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 19.287.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014140651/10.

(140160037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Armance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 142.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014140660/11.

(140160202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Immobilière du X septembre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 189.463.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 septembre 2014 que:

1. L'Assemblée a accepté la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean PIANON de son poste d'administrateur.
2. L'Assemblée a nommé Madame Lydie LORANG, avocat à la Cour, née le 7 mars 1954 à Rumelange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-3721 Rumelange, 45, rue d'Esch et Monsieur Jean-Jacques ZIMMER, inspecteur de chantier, née le 10 août 1960 à Luxembourg, demeurant à L-8165 Bridel, 3, Op den Scheppen, au poste d'administrateur jusqu'à la assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Désormais le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Paul ZIMMER, Administrateur Catégorie A
- Monsieur Jean-Jacques ZIMMER, Administrateur Catégorie A
- Monsieur Andreas KOMNINOS, Administrateur Catégorie B
- Madame Lydie LORANG, Administrateur Catégorie B

3. La Société est désormais engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B pour tout engagement dont la valeur excède la somme de 30.000.-EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014140608/24.

(140158765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**DM Sys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 88.595.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-sept août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés (les «Associés») de «DM Sys S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette,

constituée avec un capital social souscrit de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12'600.- EUR), suivant acte notarié dressé en date du 09 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1462 du 09 octobre 2002, page 70166 (ci-après: «la Société»).

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88 595.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 27 août 2010, lequel acte fut publié au Mémorial, le 28 octobre 2010, sous le numéro 2311 et page 110922.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Simon-Pierre VEYS, administrateur de société, né à Coquilhatville, ex Congo Belge (Mbandaka RD Congo), le 28 novembre 1949, demeurant rue de Grimohaye 74, B-1300 Wavre,

détenteur de quatre-vingt-quatre (84) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune de la Société;

et représentée par:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, indépendant, avec adresse professionnelle à Soleuvre,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 05 juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des Associés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement;

2.- La société «ALMA SPRLU», une société à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social rue de Grimohaye 74, B-1300 Wavre (Belgique),

détentrices quarante-deux (42) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune de la Société;

et représentée par:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, prémommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 05 juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des Associés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquels Associés, représentés comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT la dissolution anticipée de la Société «DM Sys S.à r.l.» et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les Associés DECIDENT de nommer aux fonctions de seul liquidateur de la Société:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1957, avec adresse professionnelle à Soleuvre.

*Troisième résolution*

Les Associés DECIDENT d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés DECIDENT de nommer encore aux fonctions de commissaire-vérificateur de la Société présentement mise en liquidation:

Madame Claudine GATTI, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 01 décembre 1967, avec adresse professionnelle à Soleuvre.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des Associés prénommés a signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.P. DEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11551. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014137112/72.

(140156316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

### **Altice West Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.377.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.002.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ALTICE HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.906 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Altice West Europe S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.002, incorporated by a deed enacted by Maître Francis KESSELER on 5 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1879 dated 3 August 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2284 dated 17 September 2013.

II. That the 2,000,000 (two million thousand) shares of a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 377,000.-) so as to bring it from its current amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) up to two million three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 2,377,000.-) through the issuance of three hundred seventy-seven thousand (377,000) new shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, together with the payment of a global share premium of EUR 3,401,347.60 (three million four hundred one thousand three hundred forty-seven euro and sixty cents of euro);

2. Subscription and payment of the New Shares;
3. Amendment and restatement of Article 6.1 of the articles of association of the Company;
4. Powers;
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder meeting having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote of the Sole Shareholder, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 377,000.-) so as to bring it from its current amount of EUR 2,000,000.- (two million euro) divided into 2,000,000 (two million) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, to the amount of two million three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 2,377,000.-) by the issuance of an aggregate number of three hundred seventy-seven thousand (377,000) new shares (the "New Shares"), having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, together with the payment of a global share premium of an amount of EUR 3,401,347.60 (three million four hundred one thousand three hundred forty-seven euro and sixty cents of euro) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind.

*Subscription - Payment*

There now appears Mrs. Sophie Henryon, prenamed (the "Proxy Holder"), acting in capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy Holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The Proxy Holder declares to subscribe all the New Shares in the name and on behalf of the Sole Shareholder representing a total amount of three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 377,000.-) and to make payment in full for such New Shares together with a global share premium of an amount of EUR 3,401,347.60 (three million four hundred one thousand three hundred forty-seven euro and sixty cents of euro) by contribution in kind in the total amount of EUR 3,778,347.60 (three million seven hundred seventy-eight thousand three hundred forty-seven euro and sixty euro cents) and consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount (the "Receivable") which Receivable is incontestable, payable and due.

According to the valuation report issued on 25 August 2014 by the Sole Shareholder (the "Valuation Report"), the value of the Receivable, contributed in exchange of the New Shares and the Share Premium amounts to EUR 3,778,347.60 (three million seven hundred seventy-eight thousand three hundred forty-seven euro and sixty euro cents).

The copy of the Valuation Report, after having been signed ne varietur by the Proxy Holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the members' meeting resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot all the New Shares to the Sole Shareholder.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to modify and restate Article 6.1 the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

" **6.1.** The share capital is set at two million three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 2,377,000.-) represented by two million three hundred seventy-seven thousand (2,377,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

*Third resolution*

The Shareholders resolve to grant power to any manager of the Company, any other employee of Quilvest S.A., with registered address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and any lawyer from the law firm LUTHER, established at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to update the Company's shares register.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août,

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

La société ALTICE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.906, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme. Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de la société «Altice West Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.002, constituée par acte notariée reçu par Maître Francis KESSELER en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1879 en date du 3 août 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 juillet 2013, par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations, numéro 2284 en date du 17 septembre 2013.

II - Que les 2.000.000 (deux millions) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 377.000,- (trois cent soixante-dix-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) au montant de EUR 2.377.000,- (deux millions trois cent soixante-dix-sept mille euros) par la création et l'émission de 377.000 (trois cent soixante-dix-sept mille) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.401.347,60 (trois millions quatre cent un mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro);

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales émises;
3. Modification et refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société;
4. Pouvoirs;
5. Divers.

L'assemblée générale, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime de l'associé unique les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 377.000,- (trois cent soixante-dix-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) divisé en 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 2.377.000 (deux millions trois cent soixante-dix-sept mille euros) par l'émission de 377.000 (trois cent soixante-dix-sept mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts»), et payer une prime d'émission d'un montant total d'un montant de EUR 3.401.347,60 (trois millions quatre cent un mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro) (la «Prime d'Emission»).

*Souscription - Libération*

Comparaît alors Mme. Sophie Henryon, (le «Mandataire»), susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à toutes les Nouvelles Parts pour un montant total de EUR 377.000,- (trois cent soixante-dix-sept mille euros) et de les libérer intégralement avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant EUR 3.401.347,60 (trois millions quatre cent un mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro) par un apport en nature d'un montant de EUR 3.778.347,60 (trois millions sept cent soixante-dix-huit mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro) et consistant en la conversion d'une créance

détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un même montant (la «Créance»), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

D'après le rapport d'évaluation émis le 25 août 2014 par l'Associé Unique (le «Rapport d'Evaluation»), la valeur des Actifs Apportés, apportés en contrepartie des Nouvelles Parts, et de la Prime d'Emission s'élève à EUR 3.778.347,60 (trois millions sept cent soixante-dix-huit mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro).

La copie du Rapport d'Evaluation, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée décide d'approuver lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les Nouvelles Parts à l'Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions trois cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 2.377.000,-) représenté par deux millions trois cent soixante-dix-sept mille (2.377.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique donne pouvoir à tout gérant de la Société, à tout employé de la société Quilvest Luxembourg ayant son siège social 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat de l'étude LUTHER, établie à l'Aérogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014138634/175.

(140155211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### **Ziloti Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.639.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Atisha Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181617 (the "Shareholder"),

hereby represented by Ms. Sara Egan,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 July 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ziloti Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 4 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3171 of 13 December 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.639 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To reduce the nominal value of each of the issued shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01).

2 To increase the share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred seventeen euro and five cents (EUR 3,917.05) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand four hundred seventeen euro and five cents (EUR 16,417.05).

3 To issue three hundred ninety-one thousand seven hundred five (391,705) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for these new shares by Bayerische Landesbank, London Branch, BNP Paribas S.A., Sucursal en España, IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, Caixabank, S.A., Raiffeisen Bank International AG, Société Générale, Sucursal en España, Société Générale Immobil SA, Westdeutsche Immobilienbank AG, Caspian Luxembourg Company S.à r.l., Burlington Loan Management Limited, Barclays Bank PLC, RMF Financial Holdings S.à r.l., and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to reduce the nominal value of each of the issued shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred seventeen euro and five cents (EUR 3,917.05) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand four hundred seventeen euro and five cents (EUR 16,417.05).

*Third resolution*

The Shareholder resolved to issue three hundred ninety-one thousand seven hundred five (391,705) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

BNP Paribas S.A., Sucursal en España,

represented by Ms. Sara Egan, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal granted on 29 July 2014 and acting at the present meeting in its capacity as agent for the following companies:

1. Bayerische Landesbank, London Branch, a company registered with the Register of England and Wales under number BR1571/FC9267, having its registered office at Bavaria House, 13/14 Appold Street, EC2A 2NB London, United Kingdom;

2. BNP Paribas S.A., Sucursal en España, a société anonyme governed by the laws of Spain, with registered office at 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Spain and Fiscal Identification W-0011117-1;

3. IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, a company with registered office at 9-11, Paseo de Castellana, 3a Planta, 28046 Madrid, Spain and registered with the Commercial Registry of Madrid at volume 22,676, sheet 155, section 8, page M-405612;

4. Caixabank, S.A., a Sociedad Anónima registered in the Special Administrative Register of Bank of Spain with the number 2100 and entered in the commercial Register of Barcelona, volume 42.657, sheet 33, page B-41232, entry 109, with tax ID number A-08663619 and with registered office at 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelona, Spain;

5. Raiffeisen Bank International AG, an Aktiengesellschaft with registered office at 9, Am Stadtpark, 1030 Vienna, Austria, and registered with the Handelsgericht Wien register under number FN 122119 m;

6. Société Générale, Sucursal en España, a company with registered office at Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Spain and Fiscal identification number W0011682B;

7. Société Générale Immobil SA., a société anonyme with registered office at 1, rue des Colonies, B-1000 Brussels, Belgium, and with corporate registration number 0889.246.609;

8. Westdeutsche Immobilienbank AG, an Aktiengesellschaft with registered office at 46, Große Bleiche, 55116 Mainz, Germany, and registered with the register of Amtsgericht Mainz, County Court Mainz under number HRB 40640;

9. Caspian Luxembourg Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B163363;

10. Burlington Loan Management Limited, a private limited liability company with registered office at 5 Harbourmaster Place, L.F.S.C., Dublin 1, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 470093;

11. Barclays Bank PLC, a company with registered office at 1 Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP and registered with the register of the Companies House under number 01025167;

12. RMF Financial Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered address at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176120,

hereinafter referred to as the “Subscribers” and following to the subscription, together with the Shareholder, the “Shareholders”.

The Subscribers declared to subscribe for three hundred ninety-one thousand seven hundred five (391,705) new shares with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) per share, and to fully pay in cash for these shares as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed	Amount Paid (EUR)
Bayerische Landesbank, London Branch . . . . .	48,963	489.63
BNP Paribas S.A., Sucursal en España . . . . .	97,926	979.26
IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España . . . . .	12,241	122.41
Caixabank S.A. . . . .	36,722	367.22
Raiffeisen Bank International AG . . . . .	31,336	313.36
Société Générale, Sucursal en España . . . . .	16,036	160.36
Société Générale Immobil SA . . . . .	16,035	160.35
Westdeutsche Immobilienbank AG . . . . .	12,241	122.41
Caspian Luxembourg Company S.à r.l. . . . .	6,579	65.79
Burlington Loan Management Limited . . . . .	42,015	420.15
Barclays Bank PLC . . . . .	18,499	184.99
RMF Financial Holdings S.à r.l. . . . .	53,112	531.12
Total . . . . .	391,705	EUR 3,917.05

The amount of three thousand nine hundred seventeen euro and five cents (EUR 3,917.05) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the three hundred ninety-one thousand seven hundred five (391,705) new shares according to the above mentioned subscriptions.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“The share capital is set at sixteen thousand four hundred seventeen euro and five cents (EUR 16,417.05) represented by one million six hundred fortyone thousand seven hundred five (1,641,705) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

par- devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Atisha Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.617 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Sara Egan,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ziloti Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 4 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3171 du 13 décembre 2013 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.639 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Réduction de la valeur nominale de chacune des parts sociales de la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01).

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois mille neuf cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 3.917,05) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille quatre cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 16.417,05).

3 Émission de trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinq (391.705) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Bayerische Landesbank, London Branch, BNP Paribas S.A., Sucursal en España, IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, Caixabank, S.A., Raiffeisen Bank International AG, Société Générale, Sucursal en España, Société Générale Immobil SA, Westdeutsche Immobilienbank AG, Caspian Luxembourg Company S.à r.l., Burlington Loan Management Limited, Barclays Bank PLC, RMF Financial Holdings S.à r.l., à libérer intégralement en espèces.

5 Modification de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions sus mentionnées.  
a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de réduire la valeur nominale de chacune des parts sociales de la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille neuf cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 3.917,05) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille quatre cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 16.417,05).

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinq (391.705) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite ont comparu:

BNP Paribas S.A., Sucursal en España,  
représentée par Madame Sara Egan, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2014, agissant aux fins des présentes en sa capacité d'agent des sociétés suivantes:

1. Bayerische Landesbank, London Branch, une société enregistrée auprès du Register of England and Wales sous le numéro BR1571/FC9267 ayant son siège social à Bavaria House, 13/14 Appold Street, EC2A 2NB Londres, Royaume-Uni;

2. BNP Paribas S.A., Sucursal en España, une société anonyme régie par le droit espagnol, ayant son siège social au 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Espagne et ayant comme numéro d'identification fiscale WV-0011117-1;

3. IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, une société ayant son siège social au 9-11, Paseo de Castellana, 3a Planta, 28046 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du registre du Commerce de Madrid au tome 22.676, feuille 155, section 8, page M-405612;

4. Caixabank S.A., une Sociedad Anónima enregistrée auprès du Registre Administratif Spécial de la Banque d'Espagne sous le numéro 2100 et enregistrée auprès du registre de Commerce de Barcelone, volume 42.657, feuille 33, page B-41232, entrée 109, ayant comme numéro d'identification fiscale A-08663619 et ayant son siège social au 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelone, Espagne;

5. Raiffeisen Bank International AG, une Aktiengesellschaft ayant son siège social au 9, Am Stadtpark, 1030 Vienne, Autriche, enregistrée au registre Handelsgericht Wien sous le numéro FN 122119 m;

6. Société Générale, Sucursal en España, une société ayant son siège social au Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Espagne, et ayant comme numéro d'identification fiscale W0011682B;

7. Société Générale Immobilier S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, rue des Colonies, B-1000 Bruxelles, Belgique et ayant comme numéro d'enregistrement 0889.246.609;

8. Westdeutsche Immobilienbank AG, une Aktiengesellschaft ayant son siège social au 46, Große Bleiche, 55116 Mainz, Allemagne et enregistrée auprès du Amtsgericht Mainz, County Court Mainz au numéro HRB 40640;

9. Caspian Luxembourg Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163363;

10. Burlington Loan Management Limited, une private limited liability company ayant son siège social au 5, Place Harbourmaster, L.F.S.C., Dublin 1, Irlande et enregistrée auprès du Irish Companies Registration Office sous le numéro 470093;

11. Barclays Bank PLC, une société ayant son siège social au 1 Churchill Place, Canary Wharf, Londres E14 5HP et enregistrée au registre des sociétés sous le numéro 01026167;

12. RMF Financial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B176120;

ci-après, les "Souscripteurs" et à la suite de la souscription, collectivement avec l'Associé, les "Associés".

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire un total de trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinq (391,705) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et les libérer intégralement en espèces tel qu'il suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites	Montant libéré (en EUR)
Bayerische Landesbank, London Branch . . . . .	48.963	489,63
BNP Paribas S.A., Sucursal en España . . . . .	97.926	979,26
IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España . . . . .	12.241	122,41
Caixabank S.A. . . . .	36.722	367,22
Raiffeisen Bank International AG . . . . .	31.336	313,36
Société Générale, Sucursal en España . . . . .	16.036	160,36
Société Générale Immobilier SA . . . . .	16.035	160,35
Westdeutsche Immobilienbank AG . . . . .	12.241	122,41
Caspian Luxembourg Company S.à r.l. . . . .	6.579	65,79
Burlington Loan Management Limited . . . . .	42.015	420,15
Barclays Bank PLC . . . . .	18.499	184,99
RMF Financial Holdings S.à r.l. . . . .	53.112	531,12
Total . . . . .	391.705	EUR 3.917,05

Le montant de trois mille neuf cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 3.917,05) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinq (391,705) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

#### Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social de la Société s'élève à seize mille quatre cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 16.417,05) représenté par un million six cent quarante et un mille sept cent cinq (1.641.705) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.]

Signé: S. Egan, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> août 2014. REM/2014/1694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137558/256.

(140156137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

---

#### **QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.871.

Par résolutions signées en date du 27 août 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014139202/13.

(140157779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

---

#### **Uranus Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.841.

#### STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ESTATES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, du 25 Février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 718 du 20 Juillet 2005., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106 770 (the "Company"), et ou les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 900 du 11 avril 2008,

ici représentée par Madame Rachel GERMAIN, titulaire d'une maîtrise en Droit, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, spécialement mandaté à cet effet par procuration reçue sous seing privé en date du 25 août 2014.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «URANUS ESTATES S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, 6917 succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) qui sera représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 août 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables

en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., précité;

Trois mille cent actions . . . . .	3.100
------------------------------------	-------

Total: trois mille cent actions . . . . .	<u>3.100</u>
---	--------------

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

1. Madame Maïthé DAUPHIN, comptable, née le 24 août 1976 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

2. Monsieur Simon Pierre SAVERYS, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

1. Audit Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée, domiciliée au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper et immatriculé au registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 182.253

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Follows the English version of the preceding text:**

In the year two thousand fourteen on the twenty-seventh day of August.

Before us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

it appeared:

ESTATES S.A., a société anonyme, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, of 25<sup>th</sup> February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 718 of 20<sup>th</sup> July 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106 770 (the "Company"), and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Paul BETTINGEN, of 11 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 of 11 April 2008,

duly represented by Mrs Rachel GERMAIN, "titulaire d'une maîtrise en Droit" with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, by virtue of a proxy dated 25 August, 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "URANUS ESTATES S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at three hundred ten thousand Euro (EUR 310,000.-) to be divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on August 27, 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors

consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of June at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> of each year and ends on December 31<sup>st</sup> of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and payment*

The three thousand one hundred (3,100) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., pre-named;

three thousand one hundred shares . . . . .	3,100
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	<u>3,100</u>

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

1. Mrs Maithé DAUPHIN, "comptable", born on August 24, 1976 in Saint-Mard (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper,

2. Mr Simon Pierre SAVERYS, "administrateur de sociétés", born on October 14, 1961 in Gent (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper,

143118

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

1. Audit Lux S.à r.l., with address L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper registered on the Luxembourg Trade Register under the number B 182.253.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: R. GERMAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2014. Relation: DIE/2014/10887. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Référence de publication: 2014136917/409.

(140155388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.287.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Frédéric BIREN, infographiste, né le 07 janvier 1970 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 42, avenue de Luxembourg;

- Monsieur Olivier MURRU, expert-comptable, né le 29 juin 1971 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6790 Aubange (Belgique), 42, rue de Longwy;

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Atrium S.à r.l.», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 69.287, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 avril 1999, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 473 du 21 juin 1999, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, le 29 février 2012 publié au Mémorial C N° 1076 du 26 avril 2012 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur Frédéric BIREN, prénommé,	
Deux cent cinquante-et-une parts sociales . . . . .	251
- Monsieur Olivier MURRU, prénommé,	
Deux cent quarante-neuf parts sociales . . . . .	249
Total des parts: cinq cents parts sociales . . . . .	500

III. Les associés, prénommés, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société concernant la répartition du capital;
4. Modification de l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social, qui aura par la suite la teneur suivante:

**Art. 2.** «La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, l'organisation de manifestations événementielles et culturelles, l'organisation d'expositions d'artistes, la vente de toiles, de tableaux et d'objets d'art en général.

Elle aura également pour objet la conception de bandes dessinées et l'illustration de livres.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans le cadre de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra hypothéquer ou gager ses biens, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution personnelle et/ou réelle au profit d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.»

### 5. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Steinfort.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de supprimer toute référence à la répartition des parts sociales au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.»

#### Quatrième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et a décidé de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** «La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, l'organisation de manifestations événementielles et culturelles, l'organisation d'expositions d'artistes, la vente de toiles, de tableaux et d'objets d'art en général.

Elle aura également pour objet la conception de bandes dessinées et l'illustration de livres.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans le cadre de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra hypothéquer ou gager ses biens, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution personnelle et/ou réelle au profit d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BIREN, O. MURRU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2014. Relation: DIE/2014/10963. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Référence de publication: 2014137002/127.

(140155864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

---

#### **LDV Management II Aerium Opportunity I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.979.

Les comptes annuels consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014138380/10.

(140156654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**UK Insulation Lenders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 189.853.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of August.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Farallon Capital AA Investors, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5286686, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon AA GP, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5286684, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

2. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered within the State of California under number 8936200022, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon Partners, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 2601782, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

3. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 2679186, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon Partners, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 2601782, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

4. Farallon European Private Credit Master, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-73050, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner Farallon Europe (GP), L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5424669, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

5. Farallon Special Situation Partners VI, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5258327, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon Partners (GP) VI, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5257709, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

6. Noonday Special Situation Partners, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-18594, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner NGP, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 4249391, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

7. FCP XR 2014 L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5459378, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

8. FCIP XR 2014, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5459383, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014,

9. FCOI II SS 2014, Ltd., an exempted company existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Companies in the Cayman Islands under number MC-284028, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on August 8, 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name UK Insulation Lenders S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders

are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## E. Audit and supervision

**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares issued have been subscribed as follows:

- 7,625 shares have been subscribed by Noonday Special Situation Partners, L.P.,, aforementioned, for the price of Seventy six Pounds Sterling and 25 pence (GBP 76.25);

- 16,250 shares have been subscribed by Farallon Special Situation Partners VI, L.P.,, aforementioned, for the price of one hundred sixty two Pounds Sterling and 50 pence (GBP 162.50);

- 19,000 shares have been subscribed by Farallon Capital AA Investors, L.P.,, aforementioned, for the price of one hundred ninety Pounds Sterling (GBP 190.00);

- 36,125 shares have been subscribed by FCP XR 2014 LLC.,, aforementioned, for the price of three hundred sixty one Pounds Sterling 25 pence (GBP 361.25);

- 54,000 shares have been subscribed by FCIP XR 2014, L.L.C.,, aforementioned, for the price of five hundred forty Pounds Sterling (GBP 540.00);

- 29,250 shares have been subscribed by Farallon Capital Institutional Partners II, L.P, aforementioned, for the price of two hundred ninety two Pounds Sterling 50 pence (GBP 292.50);

- 13,250 shares have been subscribed by Farallon Capital Institutional Partners III, L.P.,, aforementioned, for the price of one hundred thirty two Pounds Sterling 50 pence (GBP 132.50);

- 1,050,000 shares have been subscribed by Farallon European Private Credit Master, L.P.,, aforementioned, for the price of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500); and

- 24,500 shares have been subscribed by FCOI II SS 2014, Ltd.,, aforementioned, for the price of two hundred forty five Pounds Sterling (GBP 245.00).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6D route de Treves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Farallon Partners Directors, LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division of the State of Delaware under No. 4645995, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, and its business office for all communications at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A. as Manager A;

- Cédric Bradfer, born on 2 August 1978 in Chambéry, France, residing professionally at 6D, EBBC, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B; and

- Juan Alvarez Hernandez, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, EBBC, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, douze août.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Farallon Capital AA Investors, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5286686, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon AA GP, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5286684, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

2. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé dans l'Etat de Californie sous le numéro 8936200022, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon Partners, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 2601782, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

3. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 2679186, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon Partners, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 2601782, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

4. Farallon European Private Credit Master, L.P., un exempted limited partnership existant sous les lois des îles Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des îles Caïman sous le numéro MC-73050, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïman, représenté par son general partner Farallon Europe (GP), L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5424669, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

5. Farallon Special Situation Partners VI, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5258327, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon Partners (GP) VI, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division

de l'Etat du Delaware sous le numéro 5257709, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

6. Noonday Special Situation Partners, L.P., une exempted limited partnership existant sous les lois des îles Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des îles Caïman sous le numéro MC-18594, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïman, représenté par son general partner NGP, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 4249391, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

7. FCP XR 2014, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5459378, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

8. FCIP XR 2013, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5459383, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014,

9. FCOIII SS 2014, Ltd., une exempted company existant sous les lois des îles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Companies des îles Caïman sous le numéro MC-284028, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïman,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2014

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom-Forme légale.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination UK Insulation Lenders S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments

liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0.01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance et, en cas d'égalité des voix, aucun gérant, en ce compris le président du conseil de gérance, ne disposera d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président par un gérant A et un gérant B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Dix-neuf mille (19.000) parts sociales ont été souscrites par Farallon Capital AA Investors, L.P., susmentionné, pour un prix de cents quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 190,00);

- Vingt-neuf mille deux cents cinquante (29.250) parts sociales ont été souscrites par Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., susmentionné, pour un prix de Deux cents quatre-vingt-douze Livres Sterling et cinquante Penny (GBP 292,50);

- Treize mille deux cents cinquante (13.250) parts sociales ont été souscrites par Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., susmentionné, pour un prix de cents trente-deux Livres Sterling et cinquante Penny (GBP 132,50);

- Un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales ont été souscrites par Farallon European Private Credit Master, L.P., susmentionné, pour un prix de Dix mille cinq cents Livres Sterling (GBP 10.500);

- Seize mille deux cents cinquante (16.250) parts sociales ont été souscrites par Farallon Special Situation Partners VI, L.P., susmentionné, pour un prix de cents soixante-deux Livres Sterling et cinquante Penny (GBP 162,50);

- Cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales ont été souscrites par FCIP XR 2014, L.L.C., susmentionné, pour un prix de cinq cents quarante Livres Sterling (GBP 540,00);

- Vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales ont été souscrites par FCOIII SS 2014, Ltd., susmentionné, pour un prix de deux cents quarante-cinq Livres Sterling (GBP 245);

- Trente-six mille cents vingt-cinq (36.125) parts sociales ont été souscrites par FCP XR 2014, L.L.C., susmentionné, pour un prix de trois cents soixante et un Livres Sterling et vingt-cinq Penny (GBP 361,25); et

- Sept mille six cents vingt-cinq (7.625) parts sociales ont été souscrites par Noonday Special Situation Partners, L.P., susmentionné, pour un prix de soixante-seize Livres Sterling et vingt-cinq Penny (GBP 76,25).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncés aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6D, route de Trèves. L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

- Farallon Partners Directors, LLC, une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès du State of Delaware, Corporate Division, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et son siège d'affaire pour toute communication au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A. en tant que Gérant A;

- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B; et

- Juan Alvarez Hernandez, né le 11 octobre 1983, à Madrid, Espagne, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 août 2014. REM/2014/1792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Référence de publication: 2014136916/689.

(140155485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### **Creche Rêve d'Enfants s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8317 Capellen, 6, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 161.313.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 01/09/2014,

Mme Marina Castro Dias, née le 25/06/1987 à Vila Nova de Famalicao, employée, demeurant à 206a avenue de Luxembourg L-4940 Hautcharage, a transféré 100 parts sociales détenues dans la société à Mlle Lorraine Demmer, née le 26/10/1983 à Thionville, demeurant 9 Grand Rue F-57940 Volstroff.

L'associée de la société est à présent:

Mlle Lorraine Demmer ..... 100 Parts Sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014140179/15.

(140159392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**Casa Del Sole SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 5.429.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août,

Les soussignés,

1- Stefano GAMMAITONI - Comptable

Demeurant à L- 3960 EHLANGE SUR MESS - 9D Rue du Centre

2- Pascal MARCHESE - Agent immobilier

Demeurant à L-3898 FOETZ - 166 Rue du Brill

3- Stefano SOMMA - Agent immobilier

Demeurant à L-4395 PONTPIERRE - 2 Rue de Mondercange

Ont arrêté les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet dénomination, durée siège:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** la société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 2.** la société prend la dénomination de CASA DEL SOLE SCI

**Art. 3.** la société est constituée à partir de ce jour et pour une durée illimitée.

Le contrat de société pourra pour la première fois être dénoncé pour le 31 décembre 2014 et avec un préavis de six mois et ensuite à l'expiration de chaque période triennale successive à condition qu'un préavis de six mois ait été donné par l'associé prenant l'initiative de la dénonciation à la société et à l'autre associé.

Jusqu'à prise d'effet de la dénonciation les autres associés peuvent éviter la dissolution en rachetant les parts de l'associé qui a donné le préavis. Le prix sera celui fixé en conformité avec l'article 7 alinéa 1<sup>er</sup> .

En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois experts. L'associé qui a pris l'initiative de la dénonciation et l'associé qui entend racheter les parts de l'associé dénonçant, procéderont chacun de leur côté à la nomination d'un expert. Le troisième expert sera désigné d'un commun accord par les deux experts. A défaut par l'une des parties de procéder à la désignation ou à défaut l'accord entre les associés ou entre les deux experts, ceci dans les huit jours de l'invitation par lettre recommandée qui leur a été faite, la désignation interviendra à l'initiative de la partie la plus diligente par le Président du tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Les experts devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des experts aura été complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision contre signature des documents de transfert de parts. Les experts devront, dans leur évaluation, tenir compte de tous les éléments de la société et notamment de l'article 7 des présents statuts ainsi que des éventuels accords entre associés et évaluer les parts à leur juste valeur et devront notamment tenir compte d'éventuelles charges fiscales pouvant frapper les revenus et les plus values.

**Art. 4.** le siège de la société est à L-4130 ESCH/ALZETTE - 54 Avenue de la Gare Il pourra être transféré en tout au autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. - Apports, capital, parts sociales**

**Art. 5.** le capital est fixé à 1 050 €. Il est représenté par 105 parts sociales de 10 euros chacune.

Le capital est libéré par des versements en numéraire.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 GAMMAITONI Stefano . . . . .	35 parts
2 MARCHESE Pascal . . . . .	35 parts
3 SOMMA Stefano . . . . .	35 parts
TOTAL . . . . .	105 parts

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, même en cas de décès de l'un des associés, qu'avec l'agrément du ou des autres associés, sauf dans le cas spécifié à l'article 7 ci-après

**Art. 7.** En cas de décès d'un des associés, les autres associés auront un droit de préemption et une option d'achat sur tout ou partie des parts de l'associé décédé. Ces droits pourront être exercés chacun dans les 6 mois du décès. Le prix des parts sera alors fixé en tenant compte des éléments d'actifs de la société qui seront évalués sur base du prix d'achat du ou des différents immeubles (augmentés des frais de notaire et d'enregistrement), prix qui seront indexés au moment de la cession des parts sur base de l'indice annuel des prix à la construction. Pour le cas où tel indice n'existerait plus et/ou n'aurait pas été remplacé par un système fondamentalement identique, l'évaluation sera effectuée comme si cette indice n'aurait pas cessé d'exister.

A défaut par le où les associés survivants d'exercer leur droit de préemption et/ou leur option d'achat, en tout et partie dans le délai ci-dessus, les héritiers de l'associé décédé auront un droit d'option sur les parts des associés survivants.

Le prix des parts sera évalué comme précisé à l'alinéa 1<sup>er</sup> ci-dessus. Faute par les associés de l'héritier décédé d'exercer leur option d'achat dans les neuf mois de son décès, chaque associé pourra demander la dissolution de la société en conformité avec les articles 3 et 7 des présentes

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les administrateurs devront, sauf accord contraire, et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 11.** chaque associé de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes peut faire des prêts ou d'autres avances à la société portant intérêt aux taux de la location des immeubles appartenant à la société, à défaut au taux de 6%. L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts où, si celles-ci se trouvent déjà être gagées, la cession de leur droits aux revenus de la société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la société.

**Art. 12.** la société est gérée et administrée par les associés conjointement. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé, les pouvoirs de gestion reviennent à l'associé, ou aux associés restant en fonctions. Les associés peuvent déléguer toute ou partie des pouvoirs de gestion à un tiers.

**Art. 13.** la société est valablement engagée par la seule et unique signature d'un associé jusqu'à un montant de 5 000 euros.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 14.** les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés cinq jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représenté, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 16.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 18. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 17.** l'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature ou l'importance. Elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital et la division afférente en parts sociales;
- La prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;

#### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VI. - Disposition générale**

**Art. 20.** Les articles 1832 et 18721 du Code Civil (ainsi que les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Fait à Esch/Alzette, le 29.08.2014.

Pour original

GAMMAITONI Stefano / MARCHESE Pascal / SOMMA Stefano

Référence de publication: 2014136597/141.

(140155586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

---

#### **I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.192.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 29 septembre 2014 que

- Les démissions de M. Benoît BAUDUIN, administrateur de la Société et de M. Olivier LIEGEOIS, administrateur et président du Conseil d'Administration de la Société ont été acceptées avec effet au 29 août 2014;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, avec effet au 29 août 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017:

\* (i) Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Mme Christelle MATHIEU, née le 1<sup>er</sup> mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140298/19.

(140158930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---